

La parole des vieilles et des vieux : Qui ? Comment ? Pourquoi ?

Coordonné par

Véronique FOURNIER - Médecin, fondatrice et ancienne directrice du Centre d'éthique clinique de l'APHP

Dominique ARGOUD - Enseignant-chercheur en sociologie, Université Paris-Est Créteil

n° 179, vol. 48, pour publication au printemps 2026

Date limite de soumission : 6 mars 2025

À la fin du vingtième siècle, un mouvement assez généralisé s'est dessiné conduisant les individus à revendiquer leur autonomie, en même temps que les institutions ont été amenées à desserrer leur étau et à devenir plus perméables aux demandes des acteurs constituant leur environnement. Ce mouvement a particulièrement concerné le secteur sanitaire et social. Ces publics étaient historiquement considérés comme vulnérables, et le système de « prise en charge » laissait peu de place aux droits des usagers. Aussi, le législateur a-t-il dû tenir compte de ce vent de changement au tournant du siècle. C'est dans cet esprit qu'il a voté plusieurs lois traduisant une volonté de mieux tenir compte de la parole des usagers. Citons, parmi d'autres, deux lois emblématiques de cette période que furent la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé.

C'est dans cette mouvance que la revue *Gérontologie et société* s'était intéressée aux « paroles de vieux » en en faisant un numéro thématique en 2003. À l'heure où la question des « personnes âgées dépendantes » dominait l'agenda de la politique vieillesse, il était alors apparu important au comité de rédaction de mettre en exergue les paroles de vieux pour ne pas occulter ou réifier les personnes concernées. Comme l'affirmait Geneviève Laroque dans son éditorial : « nombreux sont ceux qui parlent des vieux, quand ils ne parlent pas pour les vieux, à leur place » (p. 10), surtout quand ces derniers font face à une diminution de leurs capacités notamment psychiques.

Qu'est-ce qui justifie, plus de vingt ans après, de remettre sur le métier la question de la parole des vieilles et des vieux ? Un des éléments de réponse est dans la formulation même de la question. À l'époque, le souhait de valoriser les paroles de vieux reposait sur l'idée que, parallèlement aux instances officielles de représentation des intérêts des « retraités et personnes âgées », il existait toute une partie moins visible de l'iceberg. En l'occurrence, il s'agissait d'attirer l'attention du lecteur sur le paysage multiforme que revêtait la parole des vieux hors des canaux de représentation officielle. C'est d'ailleurs ce « pas de côté » qui a conduit ceux qui se sont engouffrés dans cette voie à privilégier la dénomination de « vieux » par opposition à celles plus institutionnelles de « retraités » ou « personnes âgées » (Argoud & Puijalon, 1999). Mais ces paroles ou formes d'expression étaient avant tout portées par des chercheurs ou des professionnels désirant montrer l'intérêt que pouvait avoir la société à ne pas les occulter ou les disqualifier. Or aujourd'hui, ce sont en partie les personnes vieillissantes elles-mêmes qui sont engagées dans cette volonté d'exister en tant que telles et de ne pas laisser le soin à d'autres de parler en leur nom. Et cette effervescence notamment associative laisse entrevoir que les vieux sont souvent des vieilles (Pour, 2018, 2022).

Par ailleurs, cette nécessité de mieux prendre en compte la parole des vieilles et des vieux a progressivement impacté la recherche elle-même et ses méthodologies. La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et l'Institut pour la Recherche en Santé Publique (IReSP) ont encouragé ces changements en soutenant financièrement des « communautés mixtes de recherche » associant des chercheurs et des parties prenantes. Plus globalement, les démarches de recherche participative ont aujourd'hui le vent en poupe et le savoir expérientiel est de plus en plus reconnu comme une forme de savoir légitime.

Ce numéro de *Gérontologie et société* vise à revenir sur ces vingt ans écoulés, pour mettre en exergue les changements apparus, leurs atouts et leurs limites et notamment s'interroger sur l'évolution des méthodes de recherche autour des questions suivantes : en quoi la parole est-elle vraiment mieux prise au sérieux, cela a-t-il fait évoluer les pratiques ? Les politiques ? Que se passe-t-il lorsque l'accès à cette parole des premiers concernés est rendu difficile du fait des circonstances : hospitalisation, problèmes d'ordre psychique, refus ou incapacité de s'exprimer...

Deux niveaux d'analyse de cette parole des vieilles et des vieux peuvent être distingués :

1. L'évolution des politiques et des pratiques institutionnelles et professionnelles

En ce qui concerne les politiques publiques, si la participation des usagers aux politiques les concernant est régulièrement réaffirmée, et si le respect de leurs droits s'est progressivement imposé dans le paysage institutionnel et professionnel socio-sanitaire, qu'en est-il dans la réalité en ce qui concerne les personnes âgées ? Quel bilan peut-on effectuer des divers lieux et instances de représentation et d'expression existants ? Des Conseils de la Vie Sociale dans les Ehpad par exemple ? Comment les pouvoirs publics tiennent-ils compte de cette parole ? De quelle parole ? Portée par qui ? Les professionnels du secteur ont-ils modifié leur manière de travailler ? Sont-ils à même aujourd'hui d'entendre la parole des vieilles et des vieux et la respectent-ils à égalité avec celle des personnes plus jeunes ? Comment se débrouille-t-on sur le terrain de la frontière pas toujours si claire entre autonomie et hétéronomie, surtout lorsque la personne concernée apparaît en situation de vulnérabilité, ce qui est (trop ?) facilement considéré lorsqu'il s'agit d'une personne vieille ? Les outils imaginés au début des années 2000 pour aider à faire valoir la parole des usagers et à respecter leur volonté ont-ils aidé ? Sont-ils adaptés ? Cela ne pose-t-il pas des problèmes éthiques dans certaines situations ?

Et qu'en est-il dans le domaine de la recherche ? Dans quel sens ont évolué les méthodes utilisées par les chercheurs.e.s ? Font-ils réellement plus de place à la parole des vieux et à leur savoir expérientiel ? N'y a-t-il pas un risque d'effet inverse, à savoir une place trop importante accordée à cette parole ? Pour quels résultats ?

2. L'émergence de nouveaux collectifs et revendications

Il est souvent rappelé que les babyboomers ne vieilliront pas comme les générations qui les ont précédés (Delaunay, 2019 ; Haut-Commissariat au Plan, 2023. Peut-on avancer que de ce fait un nouveau collectif « vieux » est en voie d'émergence, qui porterait, comme l'espérait le rapport Laroque, la revendication d'une place et d'un rôle renouvelés des personnes âgées dans la société. Est-ce cela que l'on est en droit d'espérer des nouvelles associations qui fleurissent dans le secteur, association d'acteurs vieux, se revendiquant vieux, et acteurs en tant que vieux, acteurs de leur vieillesse, en lieu et place des acteurs précédents qui pensaient, parlaient et agissaient à la place de ?

Mais n'y a-t-il pas aussi à considérer qu'il y a parmi les vieux, toutes sortes de vieux et en particulier des jeunes vieux, des vieux vieux et des très vieux ou très vieilles ? Leur parole est-elle audible, entendue, considérée pareillement ? Les vingt ans qui viennent de s'écouler ne sont-ils pas porteurs d'une transformation démographique assez impressionnante, avec une nouvelle génération qui apparaît, alors qu'elle était quasi inexistante jusqu'il y a peu, celle des plus que nonagénaires ? Et peut-on considérer que les collectifs vieux qui se créent ces derniers temps sont de meilleurs porteurs de la parole des très vieux devenus inaudibles que les professionnels du secteur ? Quelle est l'articulation sur ce point entre l'individu vieux ou très vieux et le collectif vieux ? Quelles sont les propriétés sociales des personnes constituant ces collectifs ? Au nom de qui parlent-ils ? Les médias n'ont-ils pas tendance à privilégier une certaine parole plutôt qu'une autre ?

Une des ambitions de ce numéro sera aussi de porter un regard prospectif : les pratiques émergentes ont-elles vocation à modifier le modèle culturel du vieillir dans les sociétés modernes ou, au contraire, à rester cantonnées à un registre certes valorisé mais très minoritaire ? En tout cas, il ne s'agit pas ici de se limiter à identifier du « nouveau » sans prendre en compte les multiples résistances ou formes de dévoiement qu'il est possible de craindre (Argoud, 2022).

Les contributions attendues s'articuleront autour des axes suivants :

- Les initiatives visant à aller recueillir la parole de vieux et des très vieux : contexte, objectifs, méthodes, résultats. Seront privilégiées les initiatives innovantes en la matière, qu'elles soient innovantes du fait des acteurs de la recherche ou de la méthode utilisée.
- Les travaux donnant à voir une tension entre autonomie et hétéronomie chez les personnes vieilles et visant à tenter de la comprendre, voire de la résoudre.
- L'utilité de dispositifs visant à favoriser l'expression des vieilles et des vieux, particulièrement de celles et ceux qui sont moins en mesure de prendre la parole : directives anticipées, personne de confiance, mandat de protection future.
- L'émergence de nouvelles formes de collectifs « vieux » : quel contexte, quels objectifs, quelle parole ou voix, quels premiers résultats, quelles perspectives ?
- Un questionnement quant aux finalités et à l'impact sur la société dans son ensemble de cette prise en compte de la parole des vieilles et des vieux.

Bibliographie indicative

- Argoud, D. & Puijalon, B. (1999). *La parole des vieux : enjeux, analyse, pratiques*. Dunod.
- Argoud, D. (2022). La parole des vieux est-elle mieux entendue à l'heure des pratiques inclusives ? *Gérontologie et société*, 44(167), 117-129. <https://doi.org/10.3917/g1.167.0117>
- Delaunay, M. (2019). *Le fameux destin des babyboomers*. Plon.
- Fournier, V. (dir.) (2022), *Qui est vieux ici ? Les vieux sortent de l'ombre*. Éditions Rue de Seine, col. « Le monde comme il va ».
- Laroque, G. (2003). *Edito. Gérontologie et société*, 26(106), 10-11. <https://doi.org/10.3917/g1.106.0010>
- Haut-Commissariat au Plan. (2023). *Quand les babyboomers auront 85 ans. Projections pour une offre d'habitat adapté à l'horizon 2030-2050*. Les études de matière grise, n°6. https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2023/09/hcp_-_quand_les_babyboomers_auront_85_ans.pdf

Les paroles de vieux. (2003). *Gérontologie et société*, 26(106), Fondation nationale de gérontologie. <https://www.cairn.info/revue-gerontologie-et-societe-2003-3.htm>

Vieilles et citoyennes. Le vieillissement n'est pas neutre. (2022). *Pour*, (242), GREP. <https://www.cairn.info/revue-pour-2022-1.htm>

Vieillir actifs à la campagne. (2018). *Pour*, (233), GREP. <https://www.cairn.info/revue-pour-2018-1.htm>

Viriot-Durandal, J.-P. (2003). *Le pouvoir gris. Sociologie des groupes de pression de retraités.* Presses universitaires de France.

Calendrier et procédure de soumission

Les **propositions d'article complet, en français ou en anglais** (40 000 signes, espaces compris) **accompagnées d'un titre et d'un résumé** sont attendues pour le **6 mars 2025**.

Le **comité de rédaction informe les auteurs de l'acceptation ou du refus de la proposition pour entrer dans le processus éditorial** dans l'une des **trois rubriques de la revue** (« Articles originaux », « Perspectives et retours d'expériences », « Libres propos »).

Les soumissions dans les rubriques « Articles originaux » et « Perspectives et retours d'expériences » sont ensuite **expertisés en double aveugle par des relecteurs externes** ; les articles proposés en « Libre propos » sont évalués par le comité de rédaction.

Les soumissions d'articles doivent impérativement s'inscrire dans l'une des trois rubriques de la revue et **mentionner ce choix** en première page.

Pour plus d'informations sur les rubriques, le processus éditorial et les grilles d'évaluation, merci de se référer au [site de la revue](#).

**Les soumissions sont à envoyer au plus tard le 6 mars 2025 à : Cnavgerontologieetsociete@cnav.fr
Les consignes aux auteurs sont en pièce jointe ([ici](#)).**

Toutes les informations sur le [processus éditorial](#), les grilles d'évaluation des articles, la [programmation éditoriale](#) sont disponibles sur le [site de la revue](#).

Coordinateurs du numéro : Véronique FOURNIER et Dominique ARGOUD

Rédacteurs en chef : Ingrid VOLÉRY et Nicolas FOUREUR

Comité de rédaction : Valérie ALBOUY, Frédéric BALARD ; Catherine CALECA ; Christophe CAPUANO ; Aline CHAMAHIAN ; Aline CORVOL ; Roméo FONTAINE ; Nicolas FOUREUR ; Fabrice GZIL ; Dominique KERN ; Veronika KUSHTANINA ; Anne MARCILHAC ; Sylvie MOISDON-CHATAIGNER ; Thibault MOULAERT ; Bertrand PAUGET ; Bertrand QUENTIN ; Céline RACIN ; Alain ROZENKIER ; Anne-Bérénice SIMZAC ; Benoît VERDON ; Ingrid VOLÉRY.

Service de la coordination éditoriale : Hélène TROUVÉ, Marie VILLENEUVE et Valérie ZILLI

Pour d'informations

[Site de la revue](#)

Diffuseur [Cairn](#) & [Cairn International](#)

[Service de la coordination éditoriale](#)